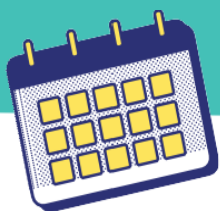


STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**Du 16 au 27 juin 2025,
vous pouvez accueillir
des élèves de seconde en stage**



**Pendant
1 ou 2 semaines**



**Individuellement
ou en groupe**

Quel cadre légal ?

Une convention individuelle est signée pour chaque élève avec son établissement de scolarisation.

S'il en fait la demande, le lycéen peut obtenir une attestation de stage.

Et après ?

Les élèves pourront faire un retour d'expérience en début d'année scolaire suivante (un rapport de stage n'est pas obligatoire).

**Proposez vos offres
sur la plateforme officielle**



1eleve1stage.education.gouv.fr



Pourquoi accueillir des lycéens en stage ?

Faire découvrir votre secteur d'activité et vos métiers

Le stage vous permet d'initier les lycéens à la culture, au langage et aux valeurs de votre structure (TPE, groupe international, association, service public, etc.). Un temps privilégié qui pourrait susciter des vocations !

« On a tous été jeunes et, à un moment donné, avoir une entreprise qui vous tend la main et vous donne envie de découvrir son univers, ça peut changer une vie ! »

Jean-Sébastien Blanc, directeur général adjoint de Engie

Vous engager de manière citoyenne

Mettre vos offres de stage à disposition de tous les lycéens, via la plateforme officielle, renforce vos engagements sociétaux.

« La plateforme nous a permis de privilégier des élèves issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV), ouvrant ainsi le champ des possibles et favorisant l'inclusion en leur offrant des opportunités professionnelles enrichissantes. » **Typhaine Biard-Hamon**, cheffe du bureau des volontaires internationaux, des stagiaires et des apprentis – ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Renforcer votre attractivité

Multiplier les rencontres avec les jeunes est un moyen de renforcer votre attractivité et d'attirer les meilleurs talents.

« Tous ces jeunes sont potentiellement nos futures recrues ! Donc il faut qu'on leur donne envie et qu'ils commencent à découvrir divers métiers à travers ce stage. »

Nathalie Fournier, chargée d'affaires publiques pour ArcelorMittal France

2024, un pari tenu pour les lycéens et les entreprises

Sur la plateforme de mise en relation :

Près de

19 000 entreprises

ont déposé

67 000 offres de stage

Près de

72 000 élèves

ont déposé

173 000 candidatures

Du point de vue des élèves :

83 %

ont été satisfaits de leur stage

67 %

ont découvert de nouveaux métiers

Participez à cette aventure éducative et professionnelle !

Relevez le défi du renouvellement des générations !

**Contribuez à faire découvrir
les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de
l'agroéquipement, de la filière forêt-bois, du paysage ...**

**5 minutes de votre temps suffisent
pour déposer une offre de stage !**

Déposez une offre de stage, en 5 étapes très simples :

1. Inscrivez-vous sur la plateforme « 1 élève, 1 stage »
2. Renseignez vos informations d'identité
3. Déposez une offre de stage avec simplement un texte de quelques lignes pour décrire le métier et les activités de découverte proposées
4. Saisissez les données relatives à votre structure (votre numéro SIRET suffit)
5. Complétez les informations pratiques sur les conditions d'accueil (heures de travail, repas, nombre d'élèves accueillis)

Vous pouvez :

- modifier l'offre après son dépôt
- la dupliquer
- accueillir un ou plusieurs élèves



Lancez-vous avec le tuto sur le site « 1 élève, 1 stage »

ou, si vous avez besoin, contactez la DGER pour avoir un coup de main

par mail à bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*